

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 4 Février 2019 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 février 2019, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Délégation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice → Dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, le Conseil Municipal a décidé de donner délégation à Monsieur le Maire le pouvoir d'ester en justice.

Désignation des représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail → Le Conseil Municipal a désigné M. BURDIN Raymond, Mme PLISSONNIER Karine, M. GUYON Georges et M. GIRARDEAU Jean-Pierre, membres titulaires et Mme FLAMAND Chantal, Mme COUTURIER Nathalie, Mme DELEURY Béatrice et M. GONTHEY Serge, membres suppléants, pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Motion de soutien à la résolution générale de l'Association des Maires de France → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter son soutien à la résolution générale de l'Association des Maires de France qui a été soumise au 101^{ème} congrès.

FINANCES

Bilan des acquisitions et cessions 2018 → Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2018.

Reprise par anticipation des résultats 2018 – Budget Principal et budget Annexe ZAC des Fontaines → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2018.

Fiscalité 2019 – Fixation des taux → Le Conseil Municipal s'est prononcé sans augmentation, sur l'application des taux des 3 taxes locales pour l'année 2019 (taxe habitation : 11,91 %, taxe foncière bâtie : 23,01 % et taxe foncière non bâtie : 76,70 %).

Subventions 2019 – Vote subventions C.C.A.S. et R.P.A → L'assemblée a décidé de verser au C.C.A.S. et à la R.P.A. des subventions d'équilibre pour un montant respectif de 312 509 € et 425 310 €.

Subventions 2019 – Attribution aux associations locales et organismes extérieurs → Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les subventions qui seront attribuées aux associations locales et organismes extérieurs, au titre de l'exercice 2019.

Les budgets primitifs pour l'exercice 2019 ont été votés. Les recettes et les dépenses ainsi prévues s'élèvent à 14 608 036.00 € pour le budget principal et 6 257 252.65 € pour le budget annexe ZAC des Fontaines.

Tarifs 2019 – Direction Enfance Jeunesse Famille – Sortie Familiale → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour la sortie familiale du 23 février 2019 à PRENOVEL.

INTERCOMMUNALITE

Grand Chalon – Transfert des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et modalités de transfert des terrains restant à commercialiser → Le Conseil Municipal a approuvé les conditions patrimoniales et financières de transfert au Grand Chalon des terrains commercialisables inclus dans les ZAE en cours d'aménagement, suivantes :

- le transfert en pleine propriété des terrains restant, situés sur les ZAE « les Grandes Terres » à Oslon et « les Plantes » à Saint-Loup Géanges ;
- la cession au Grand Chalon de ces terrains se fera au prix correspondant au solde entre les charges et recettes prévisionnelles restant à réaliser par le Grand Chalon sur l'opération, figurant au bilan financier de l'opération.

ADMINISTRATION GENERALE

Dématérialisation – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Convention → Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme avec Monsieur le Préfet de la Saône-et-Loire.

Fourrière automobile – Convention de prestation de service → Dans le cadre de la mise en place d'une fourrière automobile sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de prestation de service avec SARL Garage de la Mulatière, de L'Abergement de Cuisery.

SYDESL – Bilans d'activité 2016 et 2017 → L'assemblée a pris acte du bilan d'activité du SYDESL pour les années 2016 et 2017.

BIENS COMMUNAUX – URBANISME

Patrimoine bâti communal – Vente propriété → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente de la propriété communale, 56 rue Léon Pernot pour la somme de 100 000,00 €.

Opération façades → Le Conseil Municipal a accepté le renouvellement de la convention pour l'année 2019 avec SOLIHA CENTRE-EST, selon les conditions suivantes : coût annuel de la mission = 1 026,00 € TTC et coût par dossier traité = 442,80 € TTC.

TRAVAUX COMMUNAUX

Rue de la Noue – Dissimulation réseaux basse tension (1^{ère} tranche) – SYDESL → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la commande relative à l'enfouissement des réseaux basse tension de la Rue de la Noue (1^{ère} tranche), auprès du SYDESL, pour un montant de 49 921,07 € HT.

Rue de la Noue – Dissimulation réseaux d'éclairage public (1^{ère} tranche) – SYDESL → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la commande relative à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public de la rue de la Noue, (1^{ère} tranche) auprès du SYDESL, pour un montant estimé 21 700 € HT.

Rue de la Noue – Dissimulation réseaux télécommunication (1^{ère} tranche) – SYDESL → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication de la rue de la Noue (1^{ère} tranche), auprès du SYDESL, pour un montant de 24 369,24 € TTC.

Rue de la Noue – Dissimulation réseaux basse tension (2^{ème} tranche) – SYDESL → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la commande relative à l'enfouissement des réseaux basse tension de la Rue de la Noue (2^{ème} tranche), auprès du SYDESL, pour un montant de 77 505,11 € HT.

Rue de la Noue – Dissimulation réseaux d'éclairage public (2^{ème} tranche) – SYDESL → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la commande relative à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public de la rue de la Noue, (2^{ème} tranche) auprès du SYDESL, pour un montant estimé 25 300 € HT.

Rue de la Noue – Dissimulation réseaux télécommunication (2^{ème} tranche) – SYDESL → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication de la rue de la Noue (2^{ème} tranche), auprès du SYDESL, pour un montant de 35 217,24 € TTC.

Participation communale - Transfert de compétence éclairage public – SYDESL → Le Conseil Municipal a approuvé le montant de la prestation confiée au SYDESL estimée à 10 866,30 euros HT, soit 13 039,56 € TTC.

Renouvellement matériel vétuste – Eclairage public – SYDESL → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la commande relative au renouvellement du matériel vétuste (renouvellement coffret de commande), auprès du SYDESL, pour un montant de 18 300 € HT.

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse Famille – Caisse d'Allocations Familiales → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, le contrat " Enfance Jeunesse " pour la période 2018/2021.

Convention d'objectifs et de financement – Caisse d'Allocations Familiales → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement ainsi que les conditions particulières et générales pour l'accueil de loisirs " réduction tarifaires".

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des emplois → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des emplois, pour les raisons suivantes :

1. Certains agents peuvent bénéficier d'une promotion de grade dès lors qu'ils remplissent certaines conditions d'ancienneté, d'âge, de réussite à des examens professionnels et concours.

Plusieurs propositions d'avancements de grade et d'avancements au titre de la promotion interne pour des agents remplissant les conditions ci-dessus seront soumises à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire. Celle-ci se réunira prochainement pour émettre un avis, avec pour date d'effet le 1^{er} mai 2019. A ce titre, il convient de modifier le tableau des emplois.

2. Compte-tenu de l'entretien de nouveaux locaux et de ses responsabilités d'encadrement, le temps de travail d'un agent du service Entretien des bâtiments recruté en qualité d'Agent de Maîtrise Principal à 28 heures hebdomadaires, voit son temps de travail augmenté, à raison de 30 heures par semaine. Il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal à raison de 30 heures hebdomadaires.

3. Pour pallier le remplacement d'un agent du Centre Technique Municipal, placé en disponibilité pour convenances personnelles, il convient de recruter un Adjoint Technique à temps complet, soit 35 heures par semaine. Ce poste pourra être pourvu par un agent non titulaire.

4. En outre, par jugement du 4 décembre 2018, le Tribunal Administratif de Dijon a annulé la délibération du 23 février 2017 en tant qu'elle supprimait un emploi d'Attaché Principal.

En conséquence, il convient d'actualiser le tableau des emplois en ce sens, sans préjudice d'un prochain réexamen des besoins du service et d'une nouvelle suppression de cet emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.